

Dossier D'information Mairie

Concernant l'adaptation logicielle d'une installation radioélectrique pour le site T72648

Chateau D'Eau- Lieu-dit La Rajole 34490 LIGNAN-SUR-ORB

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

Ce site est exploité par Bouygues Telecom.

Le projet détaillé ci-après concerne l'évolution d'un site existant.

Date : 06/07/2021



SOMMAIRE

1. Fiche d'identité du site	3
2. Motivation du projet	5
3. Phase de déploiement du projet	7
a. Phase travaux.....	7
b. Calendrier de déploiement du projet	8
4. Plans et visuels du projet	9
a. Extrait cadastral avec localisation du site	9
b. Plan de situation à l'échelle	10
5. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée	11
6. Informations	13
a. Périmètre de sécurité	13
b. Etablissements particuliers	13
7. Etat des connaissances	16





1. Fiche d'identité du site

Commune : LIGNAN-SUR-ORB

Nom du site : T72648 / LIGNAN-SUR-ORB

Adresse du site : Chateau D'Eau- Lieu-dit La Rajole 34490 LIGNAN-SUR-ORB

Coordonnées du site en Lambert 2^E (Lambert II Etendu) :

X : 667547 Y : 1820934 Z : 23

Le projet concerne la modification d'une antenne-relais existante Bouygues Telecom dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

Et fait l'objet d'une / d'un :

Non	Déclaration préalable
Non	Permis de construire

Si l'évolution concerne l'adaptation logicielle de la bande 2100 pour la 5G, elle ne fait l'objet d'aucune autorisation administrative.

Photographie du site existant



2. Motivation du projet

Modification d'une antenne-relais existante pour ajouter une bande de fréquence ou modifier/ajouter une antenne sur une des différentes générations de technologies mobiles dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

Les opérations visant à l'évolution technologique réalisées par Bouygues Telecom sur ce site concernent soit Bouygues Telecom, soit SFR, soit les deux opérateurs. Le détail se retrouve dans le tableau d'ingénierie présenté à la suite de ce document.

Un réseau de télécommunication mobile générique se compose de plusieurs cellules adjacentes accueillant chacune une antenne-relais, positionnée sur un pylône dédié ou un point haut existant, communiquant directement avec les terminaux (smartphones, box etc.) dans son périmètre. La zone couverte peut varier d'un demi à plusieurs kilomètres selon le relief et la densité de population environnante.

L'augmentation du volume de communications simultanées (voix et/ou data) et des usages ont des conséquences sur la qualité de service. C'est pourquoi les opérateurs de téléphonie mobile sont dans la nécessité d'adapter continuellement le réseau à la réalité de la consommation pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet.

Face à ces enjeux, nous prévoyons d'enrichir notre réseau afin de vous apporter de nouveaux services et vous permettre d'utiliser dans les meilleures conditions notre réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires. Concrètement, cela se traduit sur le terrain par la construction de nouveaux sites 2G/3G/4G/5G, et/ou le rajout d'antennes et d'équipements radios sur les sites existants, permettant d'assurer la qualité de la couverture, de maintenir un bon niveau de débit.

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Bouygues Telecom et SFR peuvent également projeter la modification d'une antenne-relais existante pour contribuer à la couverture de votre quartier en 2G, 3G, 4G, et 5G à travers le partage de la fréquence 2100 MHz uniquement.

La 5G est la dernière technologie de la téléphonie mobile, succédant et venant compléter la 2G (voix et SMS), la 3G (Data mobile), et la 4G (Haut débit mobile). La mise en place de cette technologie implique une évolution des infrastructures existantes. Concrètement, sur le site projeté, l'utilisation de la bande 2100 MHz pour proposer cette nouvelle technologie se traduit par un partage de la bande de fréquence 2100 MHz entre la 4G et la 5G.



Cette forme de 5G n'implique la mise en place d'aucun système antenne propre à la 5G, ni aucune modification de l'exposition aux radiofréquences par rapport à la 4G.

L'introduction de toutes les technologies présentes sur le site ont fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le strict respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002. Toutes les informations supplémentaires quant aux usages potentiels de la 5G et son fonctionnement sont disponibles en pièces jointes de ce dossier.

3. Phase de déploiement du projet

a. Phase travaux

Si l'opération ne fait l'objet que d'une modification logicielle, l'opération ne fait pas l'objet de travaux.





b. Calendrier de déploiement du projet

La mise en service du site en amont ou en retard de la date indiquée ne peut être pénalisée par le non-respect de ce calendrier indicatif.

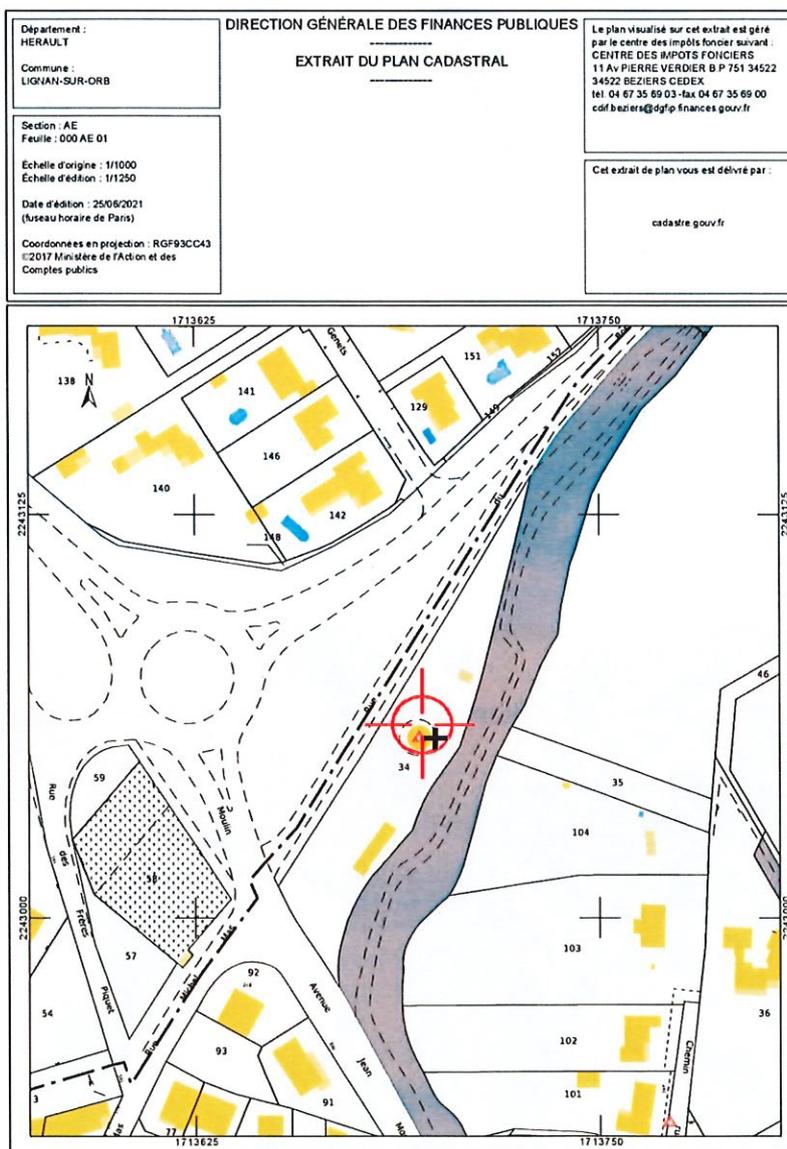
Ce calendrier a un but informatif et est soumis aux aléas de la construction et des formalités administratives.

Date prévisionnelle de mise en service : 3e Trimestre 2021

4. Plans et visuels du projet

a. Extrait cadastral avec localisation du site

Extrait cadastral



5. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée

Nombre d'antennes total prévues : 6

N° d'antenne	Azimut ¹	HMA ²	Bénéficiaire	Existant ou Ajout	Génération de système mobile	Fréquences	Tilt ³	Pire (dBW) ⁴
1	55°	27,4m	Bytel-Sfr	Existant	2G	GSM 900	6°	30 / 30
			Bytel-Sfr	Existant	3G	UMTS 900	6°	33 / 33
			Bytel-Sfr	Existant	4G	LTE 800	6°	35,5 / 35,5
2	55°	27,3m	Bytel-Sfr	Existant	4G	LTE 1800	6°	38,3 / 38,3
			Bytel-Sfr	Existant	4G	LTE 2100	6°	39,5 / 39,5
			Bytel-Sfr	Existant	4G	LTE 2600	6°	36,5 / 36,5
			Bytel-Sfr	Ajout	5G	NR 2100	6°	39,5 / 39,5
3	175°	27,4m	Bytel-Sfr	Existant	2G	GSM 900	6°	30 / 30
			Bytel-Sfr	Existant	3G	UMTS 900	6°	33 / 33
			Bytel-Sfr	Existant	4G	LTE 800	6°	35,5 / 35,5
4	175°	27,3m	Bytel-Sfr	Existant	4G	LTE 1800	6°	38,3 / 38,3
			Bytel-Sfr	Existant	4G	LTE 2100	6°	39,5 / 39,5
			Bytel-Sfr	Existant	4G	LTE 2600	6°	36,5 / 36,5
			Bytel-Sfr	Ajout	5G	NR 2100	6°	39,5 / 39,5
5	325°	27,4m	Bytel-Sfr	Existant	2G	GSM 900	6°	30 / 30
			Bytel-Sfr	Existant	3G	UMTS 900	6°	33 / 33
			Bytel-Sfr	Existant	4G	LTE 800	6°	35,5 / 35,5
6	325°	27,3m	Bytel-Sfr	Existant	4G	LTE 1800	6°	38,3 / 38,3
			Bytel-Sfr	Existant	4G	LTE 2100	6°	39,5 / 39,5
			Bytel-Sfr	Existant	4G	LTE 2600	6°	36,5 / 36,5
			Bytel-Sfr	Ajout	5G	NR 2100	6°	39,5 / 39,5

¹ Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

² HMA: hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol

³ Angle d'inclinaison prévisionnel de l'antenne par rapport à la verticale

⁴ Puissance Isotrope Rayonnée en dBW, arrondi à la décimale supérieure

Tableau de correspondance des puissances isotropes rayonnées et puissance apparentes rayonnées en dB Watt

PIRE (dBW)	PAR (dBW)		PIRE (dBW)	PAR (dBW)		PIRE (dBW)	PAR (dBW)
20	17,85		41	38,85		62	59,85
21	18,85		42	39,85		63	60,85
22	19,85		43	40,5		64	61,85
23	20,85		44	41,85		65	62,85
24	21,85		45	42,85		66	63,85
25	22,85		46	43,85		60	57,85
26	23,85		47	44,85		61	58,85
27	24,85		48	45,85		62	59,85
28	25,85		49	46,85		63	60,85
29	26,85		50	47,85		64	61,85
30	27,85		51	48,85		65	62,85
31	28,85		52	49,85		66	63,85
32	29,85		53	50,85		67	64,85
33	30,85		54	51,85		68	65,85
34	31,85		55	52,85		69	66,85
35	32,85		56	53,85		70	67,85
36	33,85		57	54,85		71	68,85
37	34,85		58	55,85		72	69,85
38	35,85		59	56,85		73	70,85
39	36,85		60	57,85		74	71,85
40	37,85		61	58,85		75	72,85

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, l'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence Nationale des Fréquences pour chacun des sites et opérateurs concernés. Bouygues Telecom et SFR respectent les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.

6. Informations

a. Périmètre de sécurité

Existence d'un périmètre de sécurité¹ accessible au public ?

¹zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

<input checked="" type="checkbox"/>	Non accessible au public
<input type="checkbox"/>	Balisé

b. Etablissements particuliers

Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission ?

<input type="checkbox"/>	Oui
<input checked="" type="checkbox"/>	Non :



Estimation des antennes (uniquement si présence d'un établissement particulier)

SFR

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes de SFR présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (V/m)*	Estimation de champs reçus (% norme)

Bouygues Telecom

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (V/m)*	Estimation de champs reçus (% norme)



Contact

Catherine Savy
**Responsable des Relations
Territoriales**
Service Relations Régionales et
Patrimoine

Mail : csavy@bouyguetelecom.fr

BOUYGUES TELECOM
260 Rue Louis de Broglie
13799 Aix en Provence Cedex 03

7. Etat des connaissances

Documents élaborés par l'Etat

- <http://www.radiofrequences.gouv.fr/spip.php?article101>
- Fiche antenne relais de téléphonie mobile
- Fiche les obligations des opérateurs de téléphonie mobile
- Fiche questions – réponses sur les antennes relais

Documents élaborés par les agences de régulation

- Fréquences : www.anfr.fr
- Retrouvez l'emplacement des antennes radioélectriques et consulter les mesures d'exposition aux ondes sur tout le territoire français : <https://www.cartoradio.fr/index.html#/>
- Santé : www.anses.fr
- Code des télécommunications : www.arcep.fr

Questions/Réponses sur la 5G

- <https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html>
- <https://www.fftelecoms.org/grand-public/faq-5g-et-sante/>